

Secteur Vie Citoyenne

Rachel Vanderhaegen
Responsable de secteur
rvanderhaegen@evere.brussels
tél. 02 247 63 96

Monsieur P. Freson
Conseiller communal
Chaussée de Louvain, 861
1140 Evere

date
référence
concerne

30/03/2018

La question écrite du 11/03/2018 concernant le "projet durable citoyen" organisé
Chaussée de Louvain et la présence de poulaillers sur notre territoire.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite du 11 mars 2018, nous pouvons vous apporter les
précisions suivantes :

Le premier point concerne ce que vous appelez le projet durable citoyen. Les trois
questions posées reçoivent en bloc la réponse ci-dessous.

- ce projet a-t-il été mené en concertation avec la commune ? A-t-il fait l'objet d'une convention et, dans l'affirmative, quels en étaient les termes ?
- le cas échéant, les prestataires, les organisateurs ou les concepteurs de ce projet ont-ils remplis leurs obligations et/ou les objectifs du projet ?
- le projet semble suspendu, probablement par manque d'intérêt et de participation citoyenne. Quelle lecture font nos services de cette situation ?

R : Le dossier concernant l'occupation du terrain sis au 887, chaussée de Louvain est urbanistique et juridique et donc très complexe. Il est de plus problématique et conflictuel puisque les deux propriétaires des trois parcelles ne parviennent pas à un accord. Une procédure de vente forcée a été lancée pour tenter de sortir ce site de son statut de chantier abandonné depuis plus de dix ans. Un des propriétaires nous a fait savoir son désaccord quant à l'occupation de son terrain par des tiers car il n'a jamais donné son autorisation pour ce faire. De guerre lasse, lassé de toutes les difficultés qu'il rencontre avec ce terrain, il n'a pas voulu contester cette occupation.

Dans ce contexte, nous nous refusons à soutenir un projet qui se déroule sur un site occupé de manière illicite car nous nous devons, bien évidemment, de respecter scrupuleusement la loi et ses prescrits légaux.

Concernant le deuxième point à propos des poulaillers à Evere :

- nos services ont-ils une idée du nombre de poulaillers domestiques installés sur le territoire de la commune ? Peut-on faire une évaluation du cheptel (nombre de têtes) sur le territoire communal ?

R : Le service de l'urbanisme n'a pas encore eu à faire de recensement sur ce point. Il y a certainement quelques initiatives individuelles chez quelques habitants mais aucune demande de soutien n'a été introduite au service.

- nos services sont-ils favorables à l'installation de poulaillers domestiques dans les jardins? Quelles sont les mesures qui sont mises en oeuvre pour en favoriser l'installation, le cas échéant ?

R : Les installations de ces structures sont très règlementées et doivent faire l'objet de prescrit environnementaux. Mes services ont pris renseignement auprès de la commune d'Etterbeek qui a mis sur pied un tel projet. Un rapport est en préparation, il nous sera adressé dès qu'il sera conclu. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé si vous le souhaitez.

- dans une optique de développement durable et de circuits courts, dans quelle mesure l'installation de poulaillers moyens est-elle envisageable dans les structures communales, les écoles, les sociétés de logement ainsi que les potagers collectifs ?

R : C'est en effet enthousiasmant et pourrait être envisagé si une demande citoyenne en est à l'initiative. En effet, un tel projet requiert des ressources humaines, logistiques et financières qui seraient assez considérables. Dès lors, la commune ne pourrait venir qu'en renfort d'une initiative collective citoyenne.

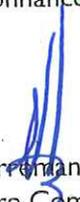
- le Collège est-il favorable à la mise en place d'un projet tel que celui des "poules urbaines" initié à Etterbeek, permettant ainsi de revaloriser les déchets et de favoriser une consommation raisonnable auprès des ménages participants ?

Même réponse que la précédente.

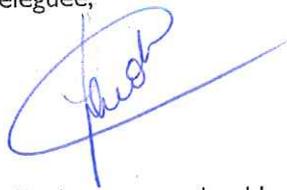
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
Par ordonnance :


Dirk Borremans
Secrétaire Communal

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,


Fatiha Saidi
Echevine du développement durable et
de la participation citoyenne